

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Semaine de la mobilité 2017

La semaine européenne de la mobilité a lieu chaque année du 16 au 22 septembre 2017. L'objectif est de générer des changements de comportement pour favoriser des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement. La 16^{ème} édition de cet événement a pour thème, cette année, la mobilité propre, partagée et intelligente.

Orléans Métropole : Faciliter l'accessibilité dans les transports et déplacements

Sécuriser et rendre accessible les déplacements au quotidien

Des travaux sont régulièrement menés par Orléans Métropole pour améliorer l'accessibilité des espaces publics et services :

- Annonces sonores installées sur l'ensemble des véhicules du réseau de transports urbains (bus et tramway) avec annonce du numéro et terminus de la ligne, du prochain arrêt, des lignes en correspondances,...
- Installation de rails de guidage et implantations de bandes podotactiles pour localiser les zones de danger (traversées piétonnes, arrêt de bus,...)

À Orléans, des places PMR pour répondre aux mieux aux besoins de proximité

Il existe actuellement à Orléans plus de 420 places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite. 75 de ces places se trouvent en zone payantes et sont gratuites et offrent la possibilité de stationner pour une durée illimitée. De nouvelles places sont régulièrement créées, en réponse aux demandes des habitants, dans le cadre de la création ou de réaménagements de voiries.

Les chiffres de l'accessibilité du réseau TAO, en septembre 2017

- **100 %** des bus et tramway circulant sur le réseau régulier sont accessibles : plancher bas, emplacement pour personnes à mobilité réduite, informations visuelles et sonores en temps réel,...
- **42 %** des quais répondent aux normes d'accessibilité (100% des quais tram, 38% des quais bus, notamment les arrêts les plus fréquentés, plus de 80% des montées s'effectuent à des arrêts accessibles).
- Chaque année, la métropole investit près de **500 000 euros** pour surélever et aménager les quais pour les personnes à mobilité réduite. Cet investissement s'élevait à 1 million d'euros en 2017. Entre janvier et septembre 2017, 70 quais ont été rendus accessibles. Ce programme de travaux va se poursuivre en 2018, avec la mise en accessibilité déjà programmée d'au moins 70 quais supplémentaires situés à proximité d'établissements recevant du public en situation d'handicap, à forte fréquentation ou formant un pôle de correspondance.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des télécommandes pour déclencher des annonces sonores

À Orléans Métropole, sur l'espace public, des annonces sonores, actionnées par des télécommandes, permettent de guider les personnes déficientes visuelles. Elles permettent de déclencher :

- Les répéteurs sonores de feux piétons ;
- Les annonces sonores des bornes d'information voyageurs implantées sur l'ensemble des stations des deux lignes de tramway et sur les 160 quais de bus les plus fréquentés ou formant un point de correspondance d'importance (avec annonce des numéros et terminus des lignes en desserte et des temps d'attente) ;
- Les bornes d'informations sur l'espace public.

Sur les 286 carrefours que comptent Orléans Métropole, 112 sont totalement équipés (soit 40%) et 51 sont partiellement équipés (soit 18%) pour recevoir les signaux de ces boîtiers d'une portée de 10 à 15 mètres. Cette technologie est universelle et les télécommandes peuvent être utilisées dans d'autres villes de France équipées. Une convention a été signée entre Orléans Métropole et le Collectif Handicap Visuel qui distribue et gère ces boîtiers, gratuits pour tous les habitants d'Orléans Métropole justifiant d'un handicap visuel.

Pour se procurer une télécommande :

Par téléphone via le CHV au 06 86 56 23 05 ou par mail à chvlr@outlook.fr

Le transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite

Le service de transport à mobilité réduite (TPMR) est destiné aux personnes handicapées moteur et/ou visuel, domiciliées à Orléans Métropole, n'étant pas en mesure de voyager seules sur le réseau TAO ou dont les transports ne sont pas pris en charge par un autre organisme.

Les points clés de l'évolution du TPMR mis en place au 1^{er} octobre 2017 :

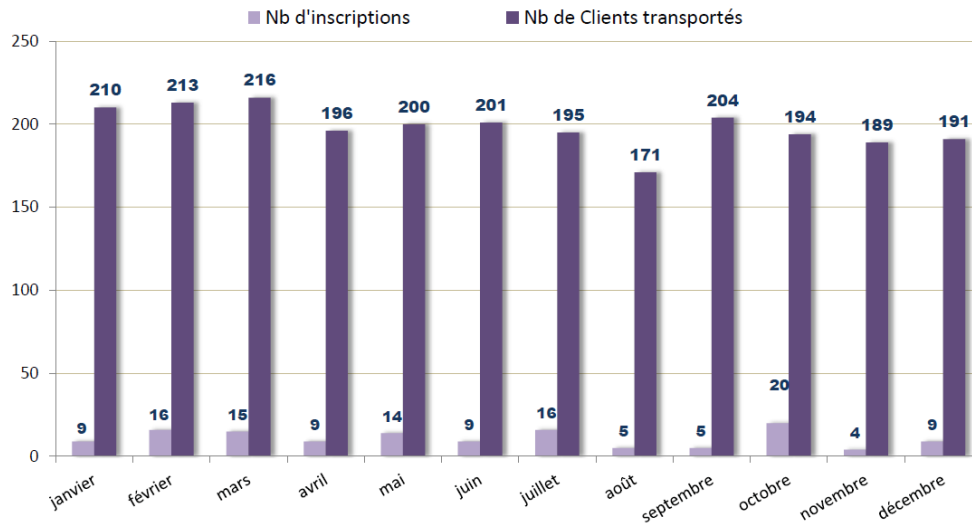
- Possibilité de faire des réservations du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 en continu même le midi ;
- Extension du service le vendredi en soirée jusqu'à 23h00 ;
- Le samedi et le dimanche : horaires identiques du service avec possibilité de voyager en continu de 9h00 à 18h30 ;
- Mise en place du service de substitution pour les clients utilisant les lignes régulières et étant proches d'un arrêt non accessible et prioritaire.

Pour améliorer l'accès au service TPMR, Orléans Métropole et Keolis ont mis en place, en septembre 2015, une commission d'admission pour formuler un avis sur les demandes d'accès au service TPMR et mieux orienter les usagers. 90 personnes y ont déjà participé.

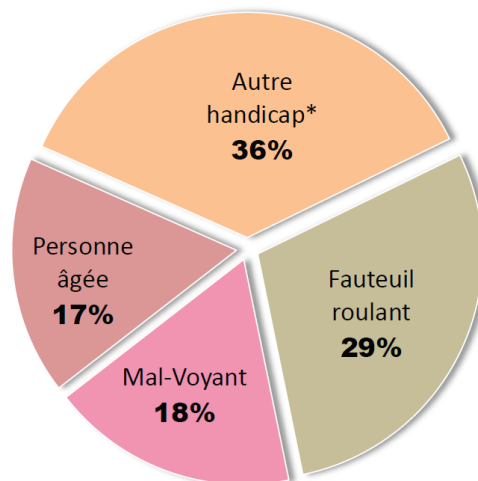
En 2016, le service TPMR a connu une forte croissance avec une **augmentation de 8% du nombre de voyages par rapport à 2015** (24 643 voyages en 2016). Le nombre de clients transportés chaque mois est stable, entre 170 et 210. On note, par ailleurs, une moyenne de 10 nouveaux clients inscrits chaque mois.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Evolution du nombre de clients du service TPMR



Répartition des voyages TPMR par type de handicap (2016)



*Autre type de handicap : cannes, déambulateurs, station debout pénible, etc...

Questionnaire d'inscription TPMR et informations : [site internet de la TAO](#)

Plus d'informations sur la semaine de la mobilité : [site officiel](#)

La semaine de la mobilité à Orléans : [site Orléans Métropole](#)